

Des sacs biosourcés pour emballer les fruits et légumes à partir de 2017

Le remplacement des sacs plastiques d'emballage alimentaire par des sacs biosourcés et compostables ouvre de nouveaux débouchés à la biomasse agricole... Débouchés qui restent modestes.

À partir du 1er juillet, les consommateurs devront penser à emporter leur cabas ou sac réutilisable pour faire leurs courses ! [Un décret d'application de la loi sur la transition énergétique, paru au Journal officiel ce 31 mars 2016](#), interdit en effet la distribution en caisse de sacs plastiques à usage unique, à titre onéreux ou gratuit (une épaisseur seuil de cinquante microns a été définie pour qualifier un sac de réutilisable).

Le même décret prévoit qu'à compter du 1er janvier 2017, les sacs destinés à emballer les denrées alimentaires, notamment les fruits et légumes, devront être biosourcés et compostables en compostage domestique.

Loin d'être 100 % végétaux, ces sacs devront contenir un certain pourcentage de matière biosourcée : c'est-à-dire généralement de l'amidon de pomme de terre, de maïs ou de blé.

Ils devront intégrer un minimum de 30 % de matière biosourcée dès 2017, 40 % à partir du 1er janvier 2018, puis 50 % en 2020 et 60 % en 2025.

Alors que quelque 2 000 t de bioplastiques sont aujourd'hui produits annuellement en France, ce chiffre devrait grimper à 35 000 t dès l'an prochain.

Le gouvernement et les entreprises impliquées promettent la création de 3 000 emplois directs et indirects. Pour la production agricole, l'impact devrait cependant rester limité.

12 000 t d'amidon à fournir en 2017

Certes, il faudra, dès 2017, fournir quelque 12 000 t d'amidon, et davantage les années suivantes pour accompagner la hausse du pourcentage de matière biosourcée dans les plastiques. Mais cela ne fera que « compenser le déclin de l'industrie du papier qui utilise de moins en moins de fécula », expliquait jeudi en conférence de presse John Persenda, PDG du groupe SPhère, qui produit des sacs-poubelle, des sacs de congélation et des sacs de caisse en matière biosourcée.

Christophe Doukhi-De Boissoudy, président du club Bioplastiques, prévient même que « ce que vont utiliser les bioplastiques est minime à côté de ce qu'utilise aujourd'hui l'industrie du papier ».

Mais il souligne que l'amidon n'est pas la seule matière première utilisée pour la fabrication de plastiques.

« Il y a des travaux de développement sur les huiles, par exemple de tournesol, mais aussi sur le sucre, notamment de betterave. »

Source : <http://www.lafranceagricole.fr/actualites/chimie-vegetale-des-sacs-biosources-pour-emballer-les-fruits-et-legumes-apartir-de-2017-1,0,983639685.html>